



Traité Betsa

Michna 2 - Chapitre 4

אין נוטלין עצים מן הסוכה, אלא מן הסמוך לה. ומביאים עצים
מן השדה מן המכונס, ומן הקרפף ואפילו מן המפוזר. איזה
הוא קרפף, כל שהוא
סמוך לעיר, דברי רבי יהודה; רבי יוסי אומר, כל שנכנסים לו
בפותחת, ואפילו בתוך תחום השבת.

On ne prend pas du bois d'une Soucca, mais [on peut prendre] du bois qui est contre la Soucca. On peut amener du bois de la campagne [d'un endroit] où il est rassemblé, ou d'un dépôt, même s'il y est dispersé. Qu'entend-on par « dépôt » ? Selon Rabbi Yehouda, tout [dépôt] proche de la ville ; selon Rabbi Yossé, tout enclos fermé à clé, fût-il situé à l'intérieur des limites [dans lesquelles il est permis de porter] le Shabbat.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions